

C.R.M.T.L.

4, Avenue Jean Vinatier

19700 SEILHAC

Cabinet **LARRIBE - VALVO**

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020**

**CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES
TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN
4, avenue Jean Vinatier
19700 SEILHAC**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

SA CABINET LARRIBE VALVO
Commissaires aux Comptes Associés
11 rue de la Fontaine Bleue BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05 55 18 08 08 - Télécopie : 05 55 18 04 04

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale du CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brive, le 14 juin 2021

Pour la SA Cabinet LARRIBE-VALVO,



**David DEVAUTOUR,
Commissaire aux Comptes.**

Bilan Association

CRMTL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 25/05/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	29 435,84	29 435,84				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	5 263,36		5 263,36	5,15		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	17 489,02	16 229,39	1 259,63	1,23	2 530,63	2,68
Autres immobilisations corporelles	11 287,56	9 970,14	1 317,42	1,29	361,91	0,38
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	63 475,78	55 635,37	7 840,41	7,67	2 892,54	3,07
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	2 026,44		2 026,44	1,98	1 165,75	1,24
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	9,88		9,88	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	42 214,00		42 214,00	41,31	40 134,00	42,58
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	48 188,10		48 188,10	47,15	40 996,67	43,49
Charges constatées d'avance	1 913,14		1 913,14	1,87	9 069,59	9,62
TOTAL (II)	94 351,56		94 351,56	92,33	91 366,01	96,93
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	157 827,34	55 635,37	102 191,97	100,00	94 258,55	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 25/05/2021

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	30 163,73	29,52	16 476,53	17,48
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	13 572,62	13,28	13 687,20	14,52
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	43 736,35	42,80	30 163,73	32,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26 580,00	26,01	23 440,00	24,87
TOTAL (II)	26 580,00	26,01	23 440,00	24,87
FONDS DEDIEES				
. Sur subventions de fonctionnement	13 160,00	12,88	11 348,74	12,04
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	13 160,00	12,88	11 348,74	12,04
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 776,00	3,70	5 061,30	5,37
Autres	12 719,62	12,45	22 724,78	24,11
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 220,00	2,17	1 520,00	1,61
TOTAL(IV)	18 715,62	18,31	29 306,08	31,09
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	102 191,97	100,00	94 258,55	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNES				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 25/05/2021

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Ventes de marchandises	148,50		148,50	0,66	463,75	1,36	-315	-68,02		
Production vendue de biens										
Prestations de services	22 447,23		22 447,23	99,34	33 461,34	98,63	-11 014	-32,91		
Montants nets produits d'expl.	22 595,73		22 595,73	100,00	33 925,09	100,00	-11 330	-33,39		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			177 863,00	787,18	186 812,00	550,66	-8 949	-4,78		
Cotisations			2 360,00	10,44	2 400,00	7,07	-40	-1,66		
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			11 348,74	50,22	33 007,54	97,29	-21 659	-65,61		
Autres produits			2 060,12	9,12	62,67	0,18	1 998	N/S		
Reprise sur provisions, dépréciations			5 000,00	22,13			5 000	N/S		
Transfert de charges					2 904,80	8,56	-2 904	-100,00		
Sous-total des autres produits d'exploitation			198 631,86	879,09	225 187,01	663,78	-26 556	-11,78		
Total des produits d'exploitation (I)			221 227,59	979,10	259 112,10	763,78	-37 885	-14,61		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Exédent transféré (II)										
PRODUITS FINANCIERS:										
De participations										
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif										
Autres intérêts et produits assimilés			205,99	0,91	379,28	1,12	-174	-45,90		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (III)			205,99	0,91	379,28	1,12	-174	-45,90		
PRODUITS EXCEPTIONNELS:										
Sur opérations de gestion										
Sur opérations en capital										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Total des produits exceptionnels (IV)										
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			221 433,58	980,01	259 491,38	764,90	-38 058	-14,66		
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT										
TOTAL GENERAL			221 433,58	980,01	259 491,38	764,90	-38 058	-14,66		
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de marchandises										
Variations stocks de marchandises										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements										
Autres achats non stockés			10 062,35	44,53	43 071,83	126,96	-33 009	-76,63		
Services extérieurs			18 813,02	83,26	42 595,00	125,56	-23 782	-55,82		
Autres services extérieurs			17 466,29	77,30	22 216,27	65,49	-4 750	-21,37		
Impôts, taxes et versements assimilés			1 843,00	8,16	1 513,00	4,46	330	21,81		
Salaires et traitements			91 597,48	405,39	93 518,34	275,66	-1 921	-2,04		
Charges sociales			30 467,10	134,84	32 293,48	95,19	-1 826	-5,64		
Autres charges de personnel										
Subventions accordées par l'association										

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 25/05/2021

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 945,29	8,61	1 503,98	4,43	442	29,41
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			5 000,00	14,74	-5 000	-100,00
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	3 140,00	13,90	3 217,00	9,48	-77	-2,38
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	13 160,00	58,24			13 160	N/S
Autres charges	1 400,59	6,59	075,20	2,58	005	89,14
Total des charges d'exploitation (I)	189 975,12	840,78	245 804,18	724,55	-55 829	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)	13 949,71	61,73			13 949	N/S
CHARGES FINANCIÈRES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	3 936,13	17,42			3 936	N/S
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	3 936,13	17,42			3 936	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	207 860,96	919,94	245 804,18	724,55	-37 944	-15,43
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	13 572,62	60,07	13 687,20	40,34	-115	-0,83
TOTAL GENERAL	221 433,58	980,01	259 491,38	764,90	-38 058	-14,66
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	5 095,31		11 584,65			
Prestations en nature	6 432,40		7 570,00			
Dons en nature			4 945,19			
TOTAL	11 527,71		24 099,84			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	6 432,40		7 570,00			
Prestations			4 945,19			
Personnel bénévole	5 095,31		11 584,65			
TOTAL	11 527,71		24 099,84			

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)
Règlement ANC 2018-06 du 4 décembre 2020

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1. Présentation de l'association

L'association CRMTL « Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin » a pour but de permettre une meilleure connaissance et appropriation (sociale, économique et culturelle) des territoires du Limousin au sein de la Nouvelle-Aquitaine au travers des musiques traditionnelles et des cultures qui y sont liées.

Elle permet aux artistes, aux habitants, aux acteurs du monde associatif et institutionnel de mieux connaître leur territoire par le fil rouge des musiques traditionnelles qui traduisent l'existence de valeurs communes et donnent du sens à une culture en marche. L'association entend ainsi contribuer à la découverte du patrimoine vivant du Limousin ainsi qu'au développement des échanges entre les habitants, les associations et les acteurs professionnels investis dans le développement et la promotion de leur territoire.

Les activités de l'association visent à mettre en œuvre les droits culturels tels qu'ils sont définis par plusieurs textes internationaux : observation générale n°21 (ONU, Comité des droits économiques, sociaux et culturels), Déclaration de Fribourg (2007), Convention de Faro (2005). Le CRMTL inscrit ainsi son action dans le respect des droits de l'homme et dans le développement durable. L'association prend place dans le champ de l'économie sociale et solidaire, elle cherche à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités par une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations, telle qu'elle est définie dans la norme ISO 26000. L'association s'interdit toute propagande politique ou religieuse.

Pour tendre vers ces objectifs, l'association propose des activités qui sont réalisées dans cinq champs d'actions distincts :

La valorisation/création/mise en réseau a pour objectif de donner du sens aux objets, de stimuler la mémoire collective, de mettre en valeur et d'utiliser un patrimoine culturel au travers des publications, des créations et des actions de mise en réseau. La publication se traduit par la mise à disposition, de manière qualitative, des sources musicales auprès de musiciens, de chercheurs, de danseurs et de toute personne ou communauté en recherche d'informations sur le sujet.

L'accompagnement technique et artistique qui se traduit par :

Des prestations administratives (gestion sociale liée à l'embauche des artistes, montage de dossiers de financements, accompagnement juridique...).

Une activité « Résidence d'artistes » caractérisée par l'aide au développement de projets artistiques, l'échange de services avec les partenaires culturels et l'hébergement d'artistes.

L'éducation artistique et culturelle, l'initiation et la formation aux musiques traditionnelles par l'organisation d'ateliers, de conférences thématiques et la proposition d'un catalogue de formations.

La co-organisation événementielle, c'est-à-dire :

- L'accompagnement des organisateurs d'événements culturels qui mobilisent la musique traditionnelle pour valoriser le patrimoine local ;
- L'animation culturelle qui se manifeste par la co-organisation *et/ou* la co-production d'événements culturels dans les territoires du Limousin au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine ou dans des projets communaux, intercommunaux, interdépartementaux, interrégionaux, nationaux ou internationaux. Cette action a pour but de répondre de manière opérationnelle aux demandes des personnes, des groupes ou des communautés souhaitant organiser une manifestation culturelle (festivals, balades, concerts, ateliers, stages, etc.) dans leur territoire autour des musiques traditionnelles.

-Un Centre Ressources qui :

- Recense les groupes de musiciens amateurs et professionnels ;
- Produit des articles thématiques spécialisés sur le sujet ;
- Collecte, conserve, traite, analyse et met à disposition des archives sonores et toutes ressources documentaires et patrimoniales utiles pour que celles-ci soient rendues accessibles publiquement ;
- Participe à tous les réseaux et regroupements destinés à assurer la mise à disposition de ces archives sonores;
- Conseille les animateurs des associations et des collectivités souhaitant mettre en valeur les musiques traditionnelles existant sur leur territoire ;
- Informe l'ensemble des personnes intéressées des manifestations à venir par un agenda culturel autour de la musique traditionnelle.

Plus généralement, elle acquiert ou développe tous les moyens visant à lui faciliter de près ou de loin l'accomplissement des buts qu'elle s'est fixés, dans la limite des droits que lui accordent les dispositions des lois et décrets la régissant.

2. Conventions comptables

2.1.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon les durées d'usage fiscal, l'association se trouvant en dessous des seuils de simplification applicables aux PME. Aucune immobilisation n'a fait l'objet d'une décomposition.
- dépréciation des actifs : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

2.2.

Autres informations

2.2.1. L'engagement au titre du passif social (estimation des indemnités de départ en retraite)

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

-montant de la provision comptabilisée à la date de clôture : 26 580 euros

-mouvement de la provision au cours de l'exercice :

Dotation : + 3 140 euros

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- convention collective animation
- départ à 67 ans sauf exception
- table de mortalité TV 88/90
- distinction cadres et non cadres
- revalorisation des salaires 1%
- faible rotation du personnel

Prévisions des sorties de trésorerie afférentes les plus proches

2033 : 6 828 euros

2039 : 73 073 euros

2041: 41 359 euros

2.2.2Crise sanitaire Covid-19

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

2.2.3.SUIVI DES FONDS DEDIES AU 31/12/2020

ressources	fonds à engager au début de l'exercice	utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	fonds restant à engager en fin d'exercice
Résidences conjointes	15 000	1 840		13 160
Viellles Vielleux en Creuse	11 349	11 349		0
				0
Total	26 349	13 189		13 160

PROVENANCE DES FONDS

ressources	FNADT	FEDER	REGION	DRDJSCS	DRAC	TOTAL
Résidences conjointes					15 000	15 000
Viellles et Vielleux en Creuse			10 000	1 000	14 826	25 826
Total	0		10 000	1 000	29 826	40 826

libellé	solde au début de l'exercice	augmentations	diminutions	solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
-patrimoine intégré				
-Fonds statutaire				
-subventions d'investissement non renouvelables				
-apports sans droit de reprise				
-legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	16 477	13 687		30 164
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice	13 687	13 573	13687	13 573
Fonds associatifs avec droit de reprise				
-apports				
-legs et donations				
-subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
provisions réglementées				
droit des propriétaires (commodat)				

2.2.5. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU 31/12/2020 EN PEID DE PAGE DU COMPTE DE RESULTAT

2.2.5.1. Bénévolat : 5 095,31 euros

502 heures à 10,15 euros

2.2.5.2. Mise à disposition des locaux et des fluides par la Mairie de Seilhac : 6 432,40 euros

2.2.5.3. Dons en nature correspondant à des frais engagés pour le compte de l'association

2039,70 euros

Changement de méthode de présentation sur l'exercice :

Au débit de compte de charge 625140 déplacements bénévoles

Et au crédit du compte 754210 Abandons des frais bénévole.

Antérieurement ces dons étaient valorisés en pied de page du compte de résultat

Cabinet LARRIBE-VALVO

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 **BRIVE** Cedex
Tél : 05.55.18.08.08 - Mail : cabinetlarribevalvobrive@lvds.biz

Bureau : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 **PÉRIGUEUX** Cedex
Tél : 05.53.45.62.62 - Mail : cabinetlarribevalvoperigueux@lvds.biz



Groupe LVDS

11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 **BRIVE** Cedex

Cabinet VERLHAC-DARTHO

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 **BRIVE** Cedex

Cabinet SARLANDIE

Siège Social : 6, place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 **LE BUGUE**
Bureau : 6 et 8, boulevard Eugène Leroy - 24200 **SARLAT**

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 24120 **TERRASSON**

LVDS Expertise Tulle

58 bis, avenue Victor Hugo - 19000 **TULLE**

Cabinet VACHAL

2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

LVDS Audit

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 **BRIVE** Cedex
Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

ACCF

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 **BRIVE** Cedex

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 **TULLE**
Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 **UZERCHE**

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19, avenue de Messine - 75008 **PARIS**
Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

AUDY & ASSOCIÉS Expertise

Siège Social : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**
Bureau : 31 avenue Henri IV - 19400 **ARGENTAT**

CIGECO

Siège Social : 3, chemin des Versannes - CS 20099 - 87203 **SAINT-JUNIEN**
Bureau : 68, rue Armand Barbès - 87100 **LIMOGES**
Bureau : 13, place du Général de Gaulle - 16700 **RUFFEC**

SERIN Expertise

16, A Cours Sablon - 63000 **CLERMONT-FERRAND**

Cabinet AUCHABIE

20, avenue Édouard Herriot - 19100 **BRIVE-LA GAILLARDE**

C.R.M.T.L.

4, Avenue Jean Vinatier

19700 SEILHAC

Cabinet **LARRIBE - VALVO**

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020**

**CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES
TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN
4, avenue Jean Vinatier
19700 SEILHAC**

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée Générale d'Approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020**

SA Cabinet LARRIBE-VALVO
Commissaires aux Comptes Associés
11 rue de la Fontaine Bleue – BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05.55.18.08.08 - Télécopie : 05.55.18.04.04

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale du CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Il a été convenu que les administrateurs fassent don à l'association des indemnités kilométriques correspondant à leurs déplacements. Ces indemnités sont calculées d'après le barème fiscal et s'élèvent à 1 070.40 euros, elles sont réparties de la manière suivante :

Nom prénom – Membre du CA	Fonction	Frais kilométriques en €
AUBERT-BUGEAT Blandine	Présidente	107,82 €
BESANGER-JUGLARD Huguette	Membre actif	14,04 €
BUGEAT Véronique	Membre actif	674,37 €
DEBOISSY Elizabeth	Secrétaire	55,51 €
FRADET Nathalie	Membre actif	17,86 €
GERBAUD Paul	Vice-Président	47,85 €
GRAVAL Patrick	Membre actif	32,54 €
RASTOLL Christophe	Membre actif	124,41 €

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Fait à Brive, le 14 juin 2021

Pour la SA Cabinet LARRIBE-VALVO,



**David DEVAUTOUR,
Commissaire aux Comptes.**

Cabinet LARRIBE-VALVO

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 **BRIVE** Cedex
Tél : 05.55.18.08.08 - Mail : cabinetlarribevalvobrive@lvds.biz

Bureau : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 **PÉRIGUEUX** Cedex
Tél : 05.53.45.62.62 - Mail : cabinetlarribevalvoperigueux@lvds.biz



Groupe LVDS

11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 **BRIVE** Cedex

Cabinet VERLHAC-DARTHOU

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 **BRIVE** Cedex

Cabinet SARLANDIE

Siège Social : 6, place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 **LE BUGUE**
Bureau : 6 et 8, boulevard Eugène Leroy - 24200 **SARLAT**

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 24120 **TERRASSON**

LVDS Expertise Tulle

58 bis, avenue Victor Hugo - 19000 **TULLE**

Cabinet VACHAL

2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

LVDS Audit

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 **BRIVE** Cedex
Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

ACCF

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 **BRIVE** Cedex

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 **TULLE**
Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 **UZERCHE**

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19, avenue de Messine - 75008 **PARIS**
Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

AUDY & ASSOCIÉS Expertise

Siège Social : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**
Bureau : 31 avenue Henri IV - 19400 **ARGENTAT**

CIGECO

Siège Social : 3, chemin des Versannes - CS 20099 - 87203 **SAINT-JUNIEN**
Bureau : 68, rue Armand Barbès - 87100 **LIMOGES**
Bureau : 13, place du Général de Gaulle - 16700 **RUFFEC**

SERIN Expertise

16, A Cours Sablon - 63000 **CLERMONT-FERRAND**

Cabinet AUCHABIE

20, avenue Édouard Herriot - 19100 **BRIVE-LA GAILLARDE**